



Procès-verbal du Comité Directeur

du 16 mai 2023

au Golf de Touraine

Château de la Touche 37510 Ballan-Miré

L'an deux mille vingt-trois, et le mardi 16 mai à 18 heures, le Comité Directeur du Golf de Touraine s'est réuni au siège social du club sous la présidence de Roland MARION. Il a été établi une feuille de présence annexée au présent PV qui permet de constater que sont présents ou représentés 14 des 15 membres composant le Comité Directeur.

Absent excusé : Henri DESFILLES,

Assiste à la Réunion : Raphaël ARNOULT

Ordre du jour :

- Approbation du dernier PV.
- Chiffre d'affaires/budget.
- État des procédures.
- Travaux trou n°9.
- Situation restaurant.
- Réflexion à mener sur l'ordre des trous.
- Questions diverses : Point sur la Touraine.
 - Gestion des grumes.
 - Extension du local chariot.

1. Validation du dernier PV du Comité.

Le Procès-Verbal du Comité du 4 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

2. Chiffre d'affaires/Budget.

- Le chiffre d'affaires d'avril 2023 est sensiblement identique au mois d'avril 2022.

- Néanmoins il existe un écart en Euros pour les cotisations arrivées en avril du fait de bonnes rentrées en début d'année.
- On constate une augmentation du nombre de GF compte tenu de la BACCATS et du championnat de Ligue seniors.
- On constate également, un recul sur la vie de club. Les droits de jeu ne sont pas bons.
 - À ce propos M. le Président fait observer un désengouement très net pour la compétition. Ce constat n'est pas propre à Touraine, et nombre de clubs enregistrent le même phénomène. En effet les joueuses et joueurs ne semblent pas vouloir remettre systématiquement « en jeu » à la hausse leur index dans le nouveau système de handicapping WHS.
- On constate aussi un fléchissement sensible du pratique.
- Pour le cumul du premier quadrimestre, les chiffres sont conformes à nos attentes par rapport au budget mensualisé.
- Sur le plan des effectifs nous enregistrons au 30 avril : 508 membres contre 495 à même date en 2022.

3. État des procédures.

Une nouvelle assignation de la SCI a été reçue. Elle concerne au premier chef la copropriété et se rapporte aux travaux de la tranchée ayant permis l'enfouissement de la nouvelle ligne Enedis.

Il est ici précisé que M. Michel JALU, en sa qualité de gérant de la SCI dispose de tous pouvoirs aux fins d'ester en justice conformément aux statuts de cette SCI. J.M JALLET prend la parole pour informer le Comité qu'en sa qualité d'associé de la SCI il n'a pas eu à voter cette action décidée par le seul Gérant Michel JALU en vertu des pouvoirs que lui donnent les statuts, et qu'elle relève de sa seule responsabilité. Il ajoute que 10 autres associés de la SCI vont se joindre à lui dans le cadre de cette action, et intervenir volontairement à la procédure pour en contester le bien-fondé. Il invite l'Association à intervenir volontairement aux côtés des associés et à voter sur cette question.

Le Comité approuve à l'unanimité cette proposition,
M. Thierry BASTARD s'abstenant.

4. Travaux trou n° 9.

Il est rappelé en préambule, qu'une convention en date du 19 novembre 2020 a été signée avec M. BENAIS propriétaire du fond amont et notre association. M. Michel JALU étant à l'époque Président et M. François JONEAUX Secrétaire Général.

Par suite, l'Expert Foncier a fourni des plans et croquis sur le devenir des départs du trou n°9. Il convient de constater que ces éléments pour le moins imprécis retiennent l'attention du comité sur nombre de points, savoir :

- Absence de cotes et relevés de niveaux précis.
- Absence de précisions sur le cheminement des joueuses et joueurs/ponts et passerelles.

- Absence de précisions quant au traitement et au reconditionnement des canalisations d'eau et des alimentations électrique de notre système d'arrosage.

- Absence de cahier des charges et de planification du chantier.

Devant ces remarques, le Comité souhaitant se garantir contre « toutes mauvaises surprises » demande à MM. Didier BRUNIER et Jean-Michel JALLET de prendre contact avec M. BENAIS, aux fins de clarifier ce dossier.

5. Situation restaurant.

Le Comité fait part de son soutien total auprès de Florence et Laurent. et prend acte de la volonté de nos restaurateurs de maintenir leur activité et de rester en poste.

Ces derniers sont présentement à la recherche d'un chef de cuisine pour palier à l'absence de Laurent.

6. Ordre des Trous.

Le Comité est interrogé sur un nouvel ordonnancement des trous, c'est à dire un départ au trou n° 10 actuel et une arrivée au trou n°9 actuel.

Le Comité, considérant :

- Qu'historiquement les architectes avaient conçu le parcours avec un déroulé des trous tel que nous le connaissons.
- Qu'un départ de parcours par un par 3 est synonyme de temps de jeu plus élevé et par conséquent d'un moindre nombre de parties.
- Qu'un tel ordonnancement conduirait inéluctablement à un déséquilibre flagrant des difficultés du parcours.

Le Comité rejette donc unanimement cette solution.

Cependant, la demande de certains membres de pouvoir partir du trou n°10, comme cela a été le cas durant la saison hivernale, sera examinée par l'accueil avec bienveillance et sera fonction des impératifs journaliers du club.

7. Questions diverses.

-Touraine Cup :

Devant la problématique liée à nos restaurateurs qui sont très sollicités dans cet évènement et du fait du désistement de quelques partenaires pour le mois de juin, le Comité décide à l'unanimité de la reporter au vendredi 15 septembre prochain.

-Gestion des grumes :

Une quinzaine de grumes résultant de l'abattage d'arbres malades ou dangereux, doivent être évacués. Ces travaux nécessitent une logistique importante susceptible de dégrader notoirement et significativement le parcours, nonobstant les coûts de traitement.

Aussi le Comité à l'unanimité se prononce pour le traitement en local et en bois de chauffage de ces grumes.

-Travaux local chariots :

Les travaux du local chariot ont débuté.

Il est constaté que le muret délimitant le parking et le local est très vétuste et très endommagé par des racines d'arbustes invasives, le minant. En clair il menace de s'effondrer et constitue un danger relatif quant aux véhicules stationnés à proximité.

Le traitement de ce nouveau problème sera abordé dès la prochaine réunion de chantier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35.

Pour rappel, le prochain Comité est fixé au 13 juin 2023 à 18H00.

De tout ce que de dessus il a été fait et dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par :

Le Président

Le secrétaire général

Roland MARION

Didier RUBY